



DEC_2024_037

- DECISION DU MAIRE -

Objet : Modification numéro 4 des marchés de travaux pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle – lots 1 – 2 – 3

LE MAIRE de la Commune d'EGUILLES ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122.22 et L 2122.23 ;

VU l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, et le décret 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant parties législative et réglementaire du code de la commande publique ;

VU la délibération n° DEL_2020_012 en date du 10 juin 2020 portant délégation au Maire pour les actes pris par habilitation permanente du Conseil Municipal ;

Considérant le marché à procédure adapté avec négociation numéro 2022_04 ;

Considérant les modifications antérieures résultantes des décisions numéro 2023_01 pour le lot 1 et 2023_078 et 2023_94 pour les lots 1-2-3 ;

Considérant les aléas et imprévus survenus en fin de chantier chantiers ainsi que les demandes portant sur l'actualisation des prix;

Considérant les rapports de présentation des avenants proposés par le maître d'œuvre ATC architecture en régularisation de l'ensemble des modifications qui se sont avérées nécessaires en cours de chantier.

DECIDE

De valider la modification des marchés des lots 1 – 2 – 3 par les avenants décrits dans le tableau de présentation des avenants ci-après, ainsi que le nouveau montant des contrats qui en résultent et feront l'objet de signature de formulaires d'EXE10 récapitulatifs par lots :

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/04/2024



ENTREPRISE/LOT	EIFFAGE-CHABAUD LOT 1		M2C - LOT 2		JCT - LOT 3	
Marché lot 3,1	1 423 000.00		168 913.90		93 893.00	
Marché lot 3,2					152 549.00	
Avenant n° 1 JCT - 2 mai 2023					12 791.00	
Avenant n° 2 JCT - 2 mai 2023					3 611.00	
Avenant n° 3 JCT - 30 juin 2023					17 823.67	
Avenant n°4 JCT - 30 juin 2023					58 532.00	
Avenant n° 5 JCT - 01 décembre 2023					2 140.00	
Avenant n° 6 JCT - 01 décembre 2023					3 292.00	
Avenant n° 7 JCT					1 983.15	
Avenant n° 1 M2C-17 mai 2023			28 783.31			
Avenant n° 2 M2C -17 mai 2023			50 032.20			
Avenant n° 3 M2C - 01 décembre 2023			17 962.80			
Avenant n°4 M2C - 01 décembre 2023			35 520.20			
Avenant n° 5 M2C			19 981.75			
Avenant n° 1 Eiffage - 30 mars 2023	40 092.97					
Avenant n° 2 Eiffage - 29 mars 2023	37 967.36					
Avenant n° 3 Eiffage - 30 mai 2023	11 975.00					
Avenant n° 4 Eiffage - 01 décembre 2023	18 184.06					
Avenant n° 5 Eiffage - 01 décembre 2023	21 545.58					
Avenant n°6 Eiffage - 01 décembre 2023	24 677.42					
Avenant n°7 Eiffage - 01 décembre 2023	38 318.53					
Avenant n° 8 Eiffage - 01 décembre 2023	7 685.38					
Avenant n° 9 Eiffage - 01 décembre 2023	15 976.61					
Avenant n° 10 Eiffage	3 327.75					
Avenant n°1 Chabaud (sous traitant)	27 980.00					
Avenant n°2 Chabaud (sous traitant)	6 947.75					
Avenant n°3 Chabaud	9 699.22					
TOTAL AVENANTS	264 377.63	18.58%	152 280.26	90.15%	100 172.82	40.65%
NOUVEAU MONTANT DES MARCHES	1 687 377.63		321 194.16		346 614.82	

Charge monsieur le directeur général des services de procéder à la notification des actes d'exécution, le maître d'œuvre ATC architecture de veiller au contrôle et à la notification des délais d'exécution de chaque lot ; et monsieur le Receveur Municipal de mettre en œuvre la présente décision chacun en ce qui les concerne.

Précise que les crédits sont ouverts en reports de crédits au budget de l'année 2024 et en section d'investissement.

Transmis en Sous-Préfecture
le,

Le Maire,
Robert DAGORNE



REÇU EN PRÉFECTURE

Le 16/04/2024

Chaîne d'intégrité du document : 41 F3 B0 A3 05 6C C5 E0 6D B0 3B C2 79 EC 38 34

Publié le : 18/04/2024
Par : Robert DAGORNE
Document certifié conforme à l'original
<https://publiact.fr/documentPublic/300579>



Page 2/3